

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2010

L'an deux mille Dix, le Dix Huit Mai à dix neuf heures 10 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, RAJAONARIVELO, PATRON, M. LESUEUR (représentant Mme ROSANT), MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, BONNARD, GUENAFF, M. HENON (représentant M. LEBIGOT), M. TASSIN, M. BERGE (représentant M. CHRETIEN), MM. VERSTRAETE, PASTOT, M. GERARD (représentant M. HARRISSART), MM. FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, DENIS, Mme MOENS (représentant M. DAMIEN), Mme DACQUIN, MM. AUDOUIN, ORRIERE, COPPIN, Mme LEBELLE, Mme LISOWSKI (représentant Mme BALITOUT), Mme KONATE, M. CARDON, Mme VERMERSCH, MM. IODICE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme DAUMAS (représentant Mme BOYENVAL), MM. VENDITTI, GILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Mmes DRELA, GENERMONT, BARRET, MM. PRUVOT, SERVAIS.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. Stéphane LEFEVRE, Directeur Général, Mme Laurence ALMY, Assistante de Direction.

Madame VERMERSCH est nommée secrétaire de séance.

Monsieur BONNARD demande de bien vouloir l'excuser, il quittera la salle avant la fin de la séance.

Monsieur Patrice CARVALHO, Président, soumet aux voix le procès verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire.

Le procès verbal de la séance du 16 Mars 2010 est adopté à l'unanimité. Néanmoins, Monsieur MERSEMAN fait remarquer que son intervention relative au transport à la demande concernant la possibilité d'intégrer un nouvel arrêt au centre de réadaptation cardiaque Léopold Bellan à TRACY LE MONT à été attribuée à Monsieur CESCHINI et qu'une autre intervention n'a pas été consignée dans le procès-verbal.

En effet, Monsieur MERSEMAN avait demandé pourquoi il n'y a pas d'arrêt à CAMBRONNE LES RIBECOURT comme à LONGUEIL-ANNEL, THOUROTTE et RIBECOURT. Il ne trouve pas tout à fait normal que l'on ne puisse pas accéder par le transport à la demande aux médecins et commerçants de CAMBRONNE LES RIBECOURT.

Monsieur LEFEVRE précise que lorsque l'étude avait été réalisée, le Conseil Communautaire avait choisi le scénario « le moins cher » qui limitait les accès à trois bourgs centres THOUROTTE, LONGUEIL-ANNEL et RIBECOURT. Si on multipliait les accès aux autres communes, le coût pouvait être multiplié par deux ou trois. Ce choix avait été fait dans un souci de maîtrise financière du dispositif.

Monsieur CARVALHO indique qu'il va demander à Madame GENERMONT de faire une étude complémentaire pour voir ce que cela coûterait en plus. Il précise également que la Communauté de Communes ne peut pas aller au-delà du budget et souligne que le transport à la demande sera un service qui coûtera de plus en plus cher.

A cet effet le procès-verbal sera rectifié.

Monsieur CARVALHO demande au Conseil Communautaire la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour. Ce dernier accepte à l'unanimité.

Monsieur BONNARD quitte la séance à 19 H.30.



Présentation de l'Association « Vie Libre »

Monsieur Marc TUROWSKY, Président accompagné de Monsieur AVOT, Secrétaire présente l'association « Vie Libre » au Conseil Communautaire.

L'association « Vie Libre » est un mouvement de buveurs guéris, d'abstinents volontaires et de sympathisants qui agissent pour la guérison, la réinsertion, la promotion des malades alcooliques pour la prévention et la lutte contre les causes de cette maladie.

L'association organise des permanences d'accueil, des réunions d'expression et des réunions spécifiques d'échange avec l'entourage des malades.

Au-delà de ces activités, l'association est avant tout un réseau de personnes qui partagent les mêmes préoccupations, qui s'entraident et qui vivent ensemble des moments conviviaux notamment à l'occasion de soirées, de lotos etc...

Monsieur CARVALHO propose aux élus de mettre les affiches que Monsieur TUROWSKY a apportées dans les lieux de rencontre de leurs communes et les invite à apporter leur aide financière à cette association qui autofinance ces actions.

Monsieur CARVALHO remercie Messieurs TUROWSKY et AVOT de leur intervention.

I Administration Générale

Délégations : compte-rendu du président

Sur le fondement de la délégation accordée par le Conseil Communautaire au Président, par délibération en date du 16 Avril 2009, relative à la passation des marchés, Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire :

☛ d'un marché pour les déchets dangereux des ménages (DDM) avec la Société BUTIN SEDIC pour un montant de 21 358,98 € TTC

☛ d'un marché Impression :

Lot n°1 : avec la Société NORSUD pour un montant de 20 049,00 € HT

Lot n°2 : avec la Société POLYSERVICES pour un montant de 7 520,00 € HT

Lot n°3 : avec l'Imprimerie V. SUIN pour un montant de 1 410,00 € HT

☛ d'un marché pour le gravillonnage avec l'Entreprise EUROVIA pour un montant de 165 706,82 € TTC

① Sortie d'inventaire des cartes postales des communes

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'en 2002, la Communauté de Communes avait fait réaliser des cartes postales sur le patrimoine des communes membres, à raison de 2 à 3 prises de vue différentes par communes.

Ces cartes postales étaient vendues au public par l'intermédiaire des communes, de la Cité des Bateliers ainsi que par les librairies du territoire.

Actuellement ces cartes postales ne se vendent plus, il est proposé de les sortir de l'inventaire de la Communauté de Communes.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette sortie d'inventaire.

Monsieur VENDITTI demande s'il y a un bilan de la vente de ces cartes postales.

Monsieur LEFEVRE indique qu'après le contrôle de la perceptrice, un bilan sera établi.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** cette proposition.

II Affaires culturelles, Associatives et Sportives

① Subventions associations sportives

Monsieur BEUREDLEY, Vice-Président délégué aux Affaires Culturelles, Associatives et Sportives, expose que le Poney Club St Jones de MELICOQ et la Compagnie d'Arc de THOUROTTE sollicitent la Communauté de Communes pour l'octroi d'une subvention pour des activités sportives de haut niveau :

✓ Le Poney Club St Jones de MELICOQ sollicite une subvention de 1 905 € pour la participation d'une équipe de moins de 18 ans au Championnat de France à LAMOTTE BEUVRON

✓ La Compagnie d'Arc de THOUROTTE sollicite une subvention de 200 € pour sa participation au Championnat de France à NOYON

Les membres de la Commission Affaires Culturelles, Associatives et Sportives ont été consultés sur ces deux dossiers et n'ont pas émis d'avis défavorable.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement des subventions aux associations suivantes :

✓ une subvention de 1 905 € au Poney Club St Jones de MELICOQ pour la participation d'une équipe de moins de 18 ans au Championnat de France à LAMOTTE BEUVRON

✓ une subvention de 200 € à la Compagnie d'Arc de THOUROTTE pour sa participation au Championnat de France à NOYON

III Tourisme

① Subvention association « La Machemontoise »

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose que suite au rapport d'expertise réalisé par INERIS sur les carrières de Montigny à MACHEMONT, la faisabilité d'une ouverture au public le long des tronçons visités peut être assurée dans la mesure où un minimum d'actions confortatives sont mises en œuvre :

- Pose d'un pilier d'un mètre sur un mètre dans la salle du Messe
- Pose d'un filet au jardin d'hiver
- Délimitation des zones dangereuses par des murets et barrières
- Pose de témoins en plâtre, sondage et purge régulière.

Afin d'ouvrir le lieu au public cet été, d'organiser le projet éducatif des jeunes et les journées du patrimoine, les travaux pourraient être réalisés par l'association « la Machemontoise » sous la condition du versement d'aides financières.

La commune de MACHEMONT a versé une subvention de 2 500 € pour la pose d'un filet de sécurité sur les parements du jardin d'hiver.

Une demande de subvention est sollicitée auprès du Conseil Général.

Une demande de subvention est sollicitée auprès de la Communauté de Communes des Deux Vallées pour un montant de 2 750 € pour la pose de barrières de sécurité (100 mètres) sur les parties aériennes.

La Commission Tourisme et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable pour allouer une subvention de l'ordre de 2 750,00 €.

Monsieur MERSEMAN indique que ce sont des carrières privées et qu'en cas d'accident le propriétaire est responsable.

Monsieur CARVALHO répond que la solution est d'acheter les terrains.

Monsieur MERSEMAN précise que beaucoup trop de propriétaires sont introuvables ou décédés et il y a beaucoup de petites parcelles.

Monsieur MACHURA indique que la Commission devait voir d'autres possibilités avec le Conseil Général.

Monsieur LEFEVRE répond que cela ne rentre pas dans les domaines de compétences du Conseil Général. Il était intervenu, à titre tout à fait exceptionnel pour les carrières autour d'ELINCOURT.

Monsieur CARVALHO demande si la Communauté de Communes ne pourrait pas se rapprocher des propriétaires pour pouvoir acquérir les parcelles, la mairie s'approprierait les parcelles où il n'y a plus d'héritiers et ferait un transfert à la Communauté de Communes.

Il demande également si les propriétaires sont vendeurs.

Monsieur PATRON répond qu'ils n'ont pas été sollicités à ce sujet.

Monsieur PASTOT indique que seuls des courriers ont été adressés aux propriétaires pour avoir l'autorisation d'accès et de passage sur leur terrain.

Il précise également que juridiquement on ne peut pas traverser des propriétés privées.

Monsieur BEURDELEY demande si la Communauté de Communes ne peut pas acheter les accès.

Monsieur LEFEVRE précise qu'un montage juridique est possible à partir du moment où la Communauté de Communes à la vocation touristique. Elle peut monter un projet d'intérêt touristique sur les carrières de MONTIGNY et auquel cas, la Communauté de Communes peut utiliser le droit de préemption. C'est un moyen dont elle dispose du fait de sa compétence. Elle a vocation à faire de la maîtrise foncière sur ces domaines de compétence.

Monsieur CARVALHO précise qu'il faut que la Communauté de Communes ait un projet à proposer mais que pour le moment c'est l'association qui a le projet.

Monsieur LEFEVRE répond que la Communauté de Communes peut acquérir les parcelles de terrain et déléguer à l'association l'exploitation du site.

Monsieur FLAMANT demande si dans le cadre du PLU de MACHEMONT, la Communauté de Communes ne peut pas prendre des positions, mettre des zones réservées.

Monsieur LEFEVRE répond que c'est possible.

Monsieur FLAMANT indique que la Communauté de Communes pourrait monter un projet d'intérêt touristique et que la commune de MACHEMONT fasse le nécessaire dans son PLU.

Monsieur MERSEMAN souligne que la vraie question c'était la responsabilité des propriétaires.

Monsieur FLAMANT indique que la responsabilité c'est important mais il faudrait que la Communauté de Communes et la commune de MACHEMONT fassent quelque chose ensemble.

Monsieur CARVALHO répond que la meilleure formule serait la proposition de Monsieur LEFEVRE et lui demande d'aller dans ce sens.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **ACCEPTE** de verser une subvention de 2 750 € à l'association « La Machelmontoise ».

IV Habitat – Cadre de Vie et Politique contractuelles

① Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de BAILLY et de TRACY LE VAL

Monsieur CARVALHO, Président, expose que dans le cadre de l'association des personnes publiques prévue à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, la communauté de communes (étant en charge du SCOT) est consultée pour donner son avis sur les PLU de Bailly et de Tracy le Val.

Le PLU de Bailly reprend bien les grands principes du SCOT, notamment :

- Le développement des modes doux de déplacement
- La possibilité d'installer des activités économiques dans les zones d'habitat
- Le développement des liaisons entre les différents quartiers (*ouverture socialisante des lotissements*)
- La préservation des espaces naturels

Toutefois, une réserve peut - être émise sur les deux orientations d'aménagement (Batterie Hennequin et Bois Mutuel) qui ne prévoient pas la construction de logements sociaux et qui n'appliquent pas le critère de densification (25 logements par hectare) prévu dans le SCOT.

De même, le PLU de Tracy le Val reprend bien les grands principes du SCOT, notamment :

- La création d'une zone de commerces et de services de proximité (centre – ville)
- La diversification de l'offre de logements
- La préservation des espaces naturels

De plus, l'orientation d'aménagement applique bien le principe de mixité sociale et fonctionnelle. En effet, elle prévoit la construction de logement en accession (14), de locatifs sociaux (30) et de locaux commerciaux. Enfin, le critère de densité de 25 logements à l'hectare est bien respecté.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme de BAILLY et de TRACY LE VAL.

Monsieur FLAMANT demande si c'est toujours la Communauté de Communes qui approuve les PLU.

Monsieur CARVALHO lui répond que la Communauté de Communes n'émet qu'un avis.

Monsieur LEFEVRE précise qu'elle émet un avis au même titre que les services de l'Etat.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **EMET** un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme de BAILLY et de TRACY LE VAL.

V Développement Economique

① Desserte industrielle : demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rurale

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose qu'en 2008, la Communauté de Communes des Deux Vallées a bénéficié d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la DDR

pour les travaux de construction de l'ouvrage d'art. Par délibération du 16 Mars 2010, le Conseil Communautaire a sollicité une nouvelle participation de l'Etat pour les travaux de voirie de la desserte industrielle de RIBECOURT-DRESLINCOURT pour une assiette subventionnable de 661 438.48 € HT (Fouilles archéologiques, maîtrise d'œuvre, VRD) et la DDR demandée pouvait s'élever à 165 360 € (25%).

D'après des renseignements obtenus de la Préfecture, il s'avère que la Communauté de Communes peut prétendre à une subvention à hauteur de 30 %.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention de 198 432 € (soit 30 %).

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **APPROUVE** la demande de subvention dans le cadre de la DDR pour les travaux de voirie de la desserte industrielle de RIBECOURT :

Assiette subventionnable : 661 438,48 € HT
Subvention Etat (30 %) : 198 432,00 €

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DDR pour parfaire leur financement en complément des fonds propres et **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre le dossier relatif aux travaux de voirie de la desserte industrielle de RIBECOURT-DRESLINCOURT et toutes pièces annexes à l'Etat.

VI Questions diverses

① Motion : création d'un barreau ROISSY - PICARDIE

Monsieur CARVALHO, Président, expose que la Commission Nationale du Débat Public, saisie par Réseau Ferré de France (RFF), ouvre un débat sur la création d'une nouvelle ligne ferroviaire reliant la ligne à grande vitesse qui dessert Roissy à la ligne « classique » Paris-Creil-Amiens.

Grâce à une ligne nouvelle de quelques kilomètres, ce projet de maillage va créer un lien au nord de Roissy entre le réseau à grande vitesse (LGV d'interconnexion desservant Roissy) et le réseau classique (ligne Paris-Creil-Amiens). Cette liaison doit permettre l'accessibilité des villes de Picardie et de sa capitale régionale, Amiens, à la plate-forme aéroportuaire de Paris-Roissy Charles de Gaulle avec son interconnexion vers le réseau TGV national et européen. (Londres – Bruxelles). Les voyageurs picards pourraient ainsi bénéficier des 130 destinations proposées au départ de la gare TGV: Strasbourg, Lyon, Marseille ou encore Bordeaux. Trois heures pour effectuer le trajet Amiens-Lyon.

Elle permettra également d'assurer les liaisons directes domicile – travail entre les principales villes du Sud de la Picardie et le pôle d'emplois de Roissy en réduisant les temps de parcours et les changements de trains pour les voyageurs.

Considérant qu'il faut améliorer l'accessibilité de la Picardie à la grande vitesse ferroviaire en mettant en place des dessertes TGV directes entre AMIENS, CREIL et l'ensemble des villes concernées vers CDG – TGV et au-delà vers l'Est, le Sud et l'Ouest de la France, les habitants du territoire éviteront ainsi un changement pénalisant à PARIS et bénéficieront de gain de temps pouvant atteindre 30 à 40 minutes sur des trajets vers les grandes métropoles régionales.

Considérant qu'il faut renforcer l'attractivité du pôle multimodal de ROISSY CDG avec des fréquences et un nombre de destination accrus, notamment vers le Nord de l'Europe, la ligne nouvelle donne une alternative aux gares parisiennes pour l'accès au nord de l'Île de France à la grande vitesse.

Considérant que le projet est vital et indispensable pour le développement économique de la région car il favorise l'accès à l'emploi sur la plateforme ROISSY CHARLES DE GAULLE, il facilite l'arrivée de nouvelles entreprises sur notre territoire et améliore l'accès au national et international.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **PREND** clairement et solennellement position pour la création du barreau ROISSY - PICARDIE. Son aboutissement est essentiel en termes d'aménagement du territoire sur les plans économiques, sociaux, touristiques dans une perspective d'aménagement durable du développement de notre région, privilégiant les transports ferroviaires sur la route.

MANIFESTE son soutien à l'option de passage centrale du fait d'un linéaire plus court (6 Km), d'un coût moins élevé (155 millions €) et des enjeux modérés en termes de paysage et de milieux naturels.

② Association Sources et Vallées

Monsieur CARVALHO précise que vendredi 21 Mai 2010 à 18 heures au Chevalet à NOYON se tiendra l'assemblée générale constitutive de l'association « Sources et Vallées ».

C'est l'assemblée générale qui concerne le développement environnemental et touristique du territoire conjointement avec la Communauté de Communes du Pays des Sources la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Monsieur CARVALHO indique qu'il n'était pas très favorable à une présidence tournante et demande si on ne peut pas la modifier.

Monsieur LEFEVRE répond que Monsieur DEGUISE pourrait être désigné pour deux ans et que si aucun des deux autres présidents de communauté de communes ne se présente, il pourrait être réélu.

Monsieur CARVALHO considère que démocratiquement c'est la structure la plus importante qui doit assumer la présidence donc la Communauté de Communes du Noyonnais.

Monsieur CARVALHO indique que la Communauté de Communes est favorable pour la présidence tournante.

Monsieur CARVALHO trouve que la présidence tournante de deux pour chacun des présidents n'est pas juste. Car si on respecte le pourcentage de la population c'est trois ans pour la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, deux ans pour la Communauté de Communes des Deux Vallées et un an pour la Communauté de Communes du Pays des Sources. De toute façon les projets sont décidés en commun et il n'y a pas de budget propre puisque les budgets émanent des Communautés de Communes. Monsieur CARVALHO précise que Monsieur MAHE, Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources souhaiterait doter d'un budget le Pays, mais Monsieur CARVALHO considère que l'on doit rester maître chez soi de la politique que l'on définit.

③ Cité des Bateliers

Monsieur BEURDELEY indique qu'à l'occasion de la nuit des Musées du 15 Mai 2010, 310 visiteurs se sont rendus à la Cité des Bateliers.

④ Plateaux multisports

Monsieur HENON voudrait savoir ou en est la réhabilitation des plateaux multisports.

Monsieur LEFEVRE indique que le devis vient d'être signé avec la Société GOGY qui va prendre contact dans les prochains jours avec les neuf communes concernées.

Le poteau du but du plateau multisports de LE PLESSIS BRION qui avait été endommagé sera changé en totalité.

Les plateaux multisports devraient être opérationnels pour la fin du mois de juin.

La séance est levée à 20 H.45.